



DELIBERATION

Objet : Autorisation de signer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation d'un centre d'aide à l'emploi

Le 5 mai 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Noélia SEGUIN, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Ludovic MAGALHAES, Ludovic CEYTE, Bernadette PONSON, Louis BELLE, Ferat AKBAL.

Procurations : Madame Céline MONTAGNON à Monsieur Marc MONTEUX, Madame Leihla KHEBRARA à Madame Noélia SEGUIN, Madame Marie MONTET à Madame Nicole BRUEL, Monsieur Niyazi KARA à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Madame Mauricette MOINE à Monsieur Ludovic CEYTE, Monsieur Pascal CAMPEGGIA à Monsieur Louis BELLE.

Absent : Monsieur Baptiste PEPIN.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire rappelle que, selon les textes en vigueur, le Conseil Municipal doit habiliter Monsieur le Maire à signer toutes les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir ou les demandes de déclarations de travaux, au nom de la commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés et doit assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Il expose que, conformément aux engagements pris devant les Andréziens-Bouthéonnais, et dans la continuité des éléments présentés lors des débats d'orientations budgétaires, plusieurs projets s'inscrivant dans la démarche de promotion et de développement d'une ville attractive, solidaire et écoresponsable se concrétisent aujourd'hui.

Monsieur le Maire détaille le projet nécessitant une demande d'autorisation d'urbanisme, comme suit :

La commune d'Andrézieux-Bouthéon est propriétaire des murs de l'ancienne gendarmerie situé 44 rue Molière, sur les parcelles cadastrées BD n° 130 et n° 172.

Dans le cadre d'une gestion optimisée de son patrimoine bâti et pour mettre en œuvre ses politiques publiques, la commune a engagé une démarche visant à libérer les locaux du Forum en prévision d'une opération de cession sur la base d'un appel à projet. Cette démarche impose de relocaliser l'ensemble des structures hébergées sur cet espace. A ce titre, il paraît opportun de créer un site accueillant les principales structures intervenant en matière d'emploi. Une localisation au sein du QPV dans les locaux laissés vacants par les gendarmes paraît particulièrement opportune.

Ainsi, l'opération prévue consiste en la transformation de l'ancienne gendarmerie en un centre d'aide à l'emploi accueillant la Mission Locale du Forez, Utile Sud Forez et Forez Entreprendre.

Dans le respect global de la distribution existante, l'aménagement prévoit des bureaux, des salles de réunion partagées, un espace informatique en libre d'accès, des rangements et autres locaux annexes. L'ensemble sera intégralement accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'ensemble du programme de travaux représente un montant de l'ordre de 150 000 € HT. Les travaux débuteront au 2nd semestre 2025 et sont prévus pour une durée de 3 mois.

Il indique qu'afin de réaliser ces travaux, un permis de construire est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer une demande de permis de construire nécessaire à la concrétisation de ce centre d'aide à l'emploi ainsi que toutes autres demandes d'autorisation d'urbanisme éventuelles liées à ce projet,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget de l'exercice correspondant.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 6 mai 2025

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

